

Les 13 questions importantes du district Rhône et côtiers méditerranéens

Qu'est ce qu'une question importante ?

Les “questions importantes” permettent d'identifier les “conditions de la réussite” de la politique de l'eau et notamment de l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau, conditions pressenties comme n'allant pas de soi :

- Soit parce qu'il existe des points de blocages qui, s'ils ne sont pas levés, remettraient en cause l'atteinte des objectifs. Ce sont des sujets sur lesquels les dynamiques en place et les mesures actuelles ne suffiront pas pour l'atteinte du bon état. Exemples :
 - De très nombreuses masses d'eau ne pourraient pas atteindre le bon état, si un effort important n'est pas fait dans la lutte contre les pollutions liées aux pesticides.
 - Quelle place pour l'hydroélectricité dans le bassin, compte tenu de l'objectif d'améliorer la qualité des milieux aquatiques (directive cadre sur l'eau) et de celui, apparemment contradictoire de développer les énergies renouvelables conformément à la directive “énergies renouvelables” ?
- Soit parce que l'atteinte des objectifs passera par la mobilisation de moyens incontournables, connus et déjà sollicités, mais qui sont néanmoins tellement conséquents que leur pérennisation ne va pas de soi. Exemples :
 - La mise aux normes de la directive “eaux résiduaires urbaines”, qui a déjà conduit à des progrès nets en terme de diminution de la pollution organique, continuera d'avoir un impact financier non négligeable dans les années à venir ; il faudra être capable de poursuivre cette dynamique d'investissement (sous réserve aussi de vérifier la pertinence et l'efficacité technico-économique d'une telle politique d'investissements au regard des objectifs de la directive cadre sur l'eau).
 - Le rôle et les moyens des structures locales de gestion porteuses des procédures de type schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ou contrat de rivière : ce sont des rouages essentiels et reconnus pour la mise en œuvre des objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ; il faudra garantir leur développement et leur pérennisation.

Une question importante est la résultante de l'assemblage des divers travaux d'état des lieux : évaluation du risque de non atteinte du bon état d'après les réflexions menées par les techniciens locaux, bilan du SDAGE, état des lieux socio-économique, contribution des acteurs socio-professionnels.

Une question importante met en évidence le diagnostic réalisé à l'échelle du bassin, identifie les freins à l'évolution de la situation, mais aussi les savoir faire et les leviers d'action, définit les enjeux en cause, et dresse quelques pistes d'actions pour l'avenir.

Une question importante renvoie, selon les cas, directement à la politique de l'eau (et donc à des orientations et/ou des prises de décision concernant le “monde de l'eau”, ce qui n'est pas nécessairement le plus difficile...), mais aussi à d'autres politiques sectorielles (agriculture, urbanisme, industrie...), ce qui implique une réelle capacité des institutions de bassin à identifier les bons relais pour répondre aux problèmes identifiés. Cette dimension des questions importantes, qui devra inévitablement être relayée par le niveau national, voire par le niveau européen, est un des enjeux essentiels de la directive cadre sur l'eau qui doit aider à faire progresser le principe d'une meilleure intégration des politiques sectorielles (notion de développement durable).

En conclusion, les questions importantes sont les questions essentielles auxquelles il faudra, de façon incontournable, apporter des réponses. Elles serviront de charpente pour la préparation du futur SDAGE.

Une version synthétique de ces “questions importantes” est présentée ci-après. Une version plus détaillée et plus technique figure dans le document d'état des lieux. Tous ces documents sont disponibles dans les lieux de consultation (préfectures, sous-préfectures, siège de l'Agence de l'Eau) et sur le site Internet www.touspourleau.fr, où vous trouverez aussi les adresses et horaires d'accès des lieux de consultation.

1

Une politique de gestion locale développée, renforcée et pérennisée : condition première de la réussite de la directive ?

Les objectifs environnementaux de la directive ne peuvent être atteints que par l'action et la concertation au plus près du terrain. Une politique efficace de restauration et de gestion de la ressource doit en effet s'appuyer sur une échelle locale, adaptée aux spécificités de gestion de l'eau par bassin versant, notamment par le biais des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), des contrats de rivière, baie, lac, etc. Ainsi dans la perspective de la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en 2009, le comité de bassin définira des objectifs réalistes, adoptés par les acteurs, en associant ces derniers très en amont de l'élaboration de ce projet commun. L'exemple du district Rhône et côtières méditerranéens illustre combien l'expertise locale menée dans le cadre des travaux d'état des lieux de la directive cadre a pu être conduite avec succès en grande partie grâce aux structures en place.

Si la moitié du bassin semble couverte par des organismes et des procédures de gestion locale, il n'en reste pas moins que la situation est très hétérogène d'une région à l'autre. Certaines masses d'eau qui risquent de ne pas atteindre les objectifs environnementaux de la directive restent en effet "orphelines" de toute démarche concertée.

De plus, les structures déjà en place ne bénéficient pas de garantie quant à leur pérennité et manquent souvent de moyens (financiers, humains, ...) eu égard à leurs responsabilités grandissantes. Leur ancrage durable dépend encore beaucoup des convictions individuelles des porteurs de projet, de l'implication souvent exemplaire des chargés de mission et de leurs présidents et des aléas de la politique locale. Il est également important de conforter et de clarifier les liens avec les autres structures et procédures agissant hors du domaine de l'eau.

Plusieurs questions restent à résoudre :

Comment assurer une ressource financière pérenne aux structures locales et mener une politique volontariste de développement en lien avec les services de l'Etat et les autres partenaires : Agence de l'eau, Conseils Généraux et Régionaux notamment ?

Quels sont les zones prioritaires pour couvrir les secteurs orphelins ?

Avec qui, et dans quel cadre de concertation, définir les objectifs sur les cours d'eau, plans d'eau, etc. ne bénéficiant d'aucune dynamique locale à leur échelle ?

Avec quels acteurs définir et mettre en œuvre les mesures du futur plan de gestion de ces mêmes masses d'eau ?

Comment créer une dynamique de réseau entre les structures de gestion de l'eau et les autres structures locales ?

SAGE et contrats de rivière en cours (2005)

